

motion de M. D. F. Brown, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

**M. George Drew (chef de l'opposition):** Mes premières paroles, monsieur l'Orateur, seront des paroles de sympathie à l'adresse de l'honorable président du Sénat qui, comme on vient de l'annoncer, a eu la douleur de perdre son épouse. J'ai eu, comme bien d'autres, l'honneur d'être reçu par elle mercredi et je tiens à exprimer personnellement à M. King ma très profonde sympathie que partagent, j'en suis sûr, tous les honorables députés.

Je veux, sans tarder, féliciter de leurs discours les motionnaires de l'Adresse et appuyer certaines paroles qu'ils ont prononcées sur la nécessité de favoriser l'expansion du Canada. Je désire surtout appuyer de mes vœux l'espoir, formulé hier, que rien ne sera négligé pour hâter par tous les moyens possibles la canalisation du fleuve Saint-Laurent.

Nous avons tous été réjouis de la récente naissance d'un héritier au trône; nous sommes aussi heureux d'apprendre que la bien-aimée princesse, fille du roi et de la reine d'Angleterre, se porte bien et que le nouveau prince se révèle digne de figurer dans la lignée de succession au trône.

Pour ce qui est du discours du trône, c'est le premier que j'entends à titre de député. Il me semble qu'il laisse bien des choses à notre imagination; il est plein de questions vagues qu'il faudra préciser au cours de la discussion qui suivra. Tous les honorables députés et tous les Canadiens, d'une extrémité à l'autre du pays, voudraient bien connaître la véritable intention du Gouvernement à l'égard des impôts qui excèdent sensiblement les besoins actuels du pays.

D'après les journaux, le discours du trône, comme aussi l'allocation prononcée ailleurs qu'à la Chambre il y a quelques jours par le premier ministre (M. St-Laurent), donnent à entendre qu'il y aurait des élections sous peu. On soutient également que le discours du trône permet de présager une réduction d'impôt. Les honorables députés voudront sûrement être renseignés davantage sur la véritable intention du ministre des Finances avant d'accepter cette supposition, car l'alinéa en question est ainsi conçu:

La prospérité générale qui règne en ce moment se manifeste par un niveau élevé du revenu national, et mes Ministres ne manquent pas d'en tenir compte dans la préparation des propositions budgétaires qui vous seront soumises.

Par le passé, les ministres ont si bien tenu compte du niveau élevé du revenu qu'ils ont surtaxé la population au point où, malgré ses recettes élevées, elle ne parvenait que très difficilement à économiser. J'espère qu'en tenant compte du niveau élevé du revenu na-

tional, les ministres en arriveront à une conclusion toute différente, en dépit des arguments avancés publiquement, à plusieurs reprises, par le ministre des Finances (M. Abbott) qui soutient qu'en vertu de la prétendue théorie du cycle budgétaire, il doit pressurer la population pendant que les revenus sont élevés. J'ose exprimer l'espoir qu'il nous fera connaître la mise au rancart de cette étrange théorie fiscale et que ce revirement d'opinion entraînera la réduction des impôts que réclament, à juste titre, les contribuables d'une extrémité à l'autre du pays.

L'étude des autres points du discours du trône nous apportera probablement de nombreux éclaircissements. Je tiens, cependant, avant d'entrer dans le vif de mon sujet, à relever un certain paragraphe de ce discours.

Les commissions royales jouent un rôle très utile et très important, à condition que l'ordre de renvoi trace avec précision leurs responsabilités et que la tâche qui leur est confiée puisse s'accomplir de manière à produire des résultats utiles. Le discours du trône mentionne l'institution d'une commission royale en vue d'étudier les questions relatives au transport; or ce passage sert surtout à détourner l'attention du public du fait que le Gouvernement n'a su apporter aucune solution efficace au problème du tarif-marchandises, problème que le Gouvernement pourrait résoudre à l'aide des renseignements dont il dispose déjà au lieu d'instituer une nouvelle enquête sur ce même sujet.

Toutefois, on constituera une commission royale inoubliable si on crée de la façon prévue celle dont il est question dans le discours du trône. Voici l'extrait pertinent:

De l'avis de mes Ministres, il y a lieu d'étudier l'activité des organismes du gouvernement fédéral en ce qui concerne la radio, le cinéma, la télévision, l'encouragement des arts et des sciences, les recherches, la conservation de nos archives nationales, une bibliothèque nationale, les musées, les expositions, les rapports, dans ces domaines, avec les organisations internationales, et toute autre initiative visant à enrichir notre vie nationale, à nous faire comprendre la valeur de notre patrimoine national et à faire mieux connaître le Canada à l'étranger. Le Gouvernement entend instituer prochainement, à cette fin, une commission royale.

**L'hon. M. Rowe:** Le Club du 20e siècle.

**M. Drew:** En premier lieu, j'espère que si on crée une commission de ce genre qui, soit dit en passant, provoquera sûrement la censure de toutes les commissions royales à cause du caractère vague, indéfini, imprécis de ses attributions, j'espère, dis-je, qu'on ne prétextera pas la constitution d'un tel organisme pour nous interdire la discussion des autres questions que renferme ce paragraphe du discours du trône.

Cette commission, par exemple, étudiera la question de la télévision. Quelqu'un a déclara-